

BULLETIN D'INSCRIPTION

Courses Adultes

RANDO 15KM

5 €

TRAIL 15KM

15 €

Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Code Postal: _____ Ville : _____
Date de naissance: ____ / ____ / ____
Sexe: ____ Masculin ____ Féminin
Club: _____
N°Licence: _____
Mail: _____ @ _____

J'ai lu et accepte le règlement de l'épreuve et je m'engage à posséder le matériel de sécurité nécessaire.

PAPIERS A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU BULLETIN D'INSCRIPTION: (en cas d'inscription par courrier.)

- Chèque à l'ordre du Dormans Racing Club
- Pour l'athlète licencié (joindre la photocopie de sa licence sportive en cours de validité)
- Certificat Médical (pour l'athlète non licencié indiquant la non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition de moins d'un an ou photocopie)

REGLEMENT DU TRAIL DES COQS

Organisation - Le trail des coqs est une épreuve organisée par l'association « Dormans Racing Club » La course aura lieu **le dimanche 3 mars 2019**, départ donné au château de Dormans.

Description des épreuves - Cette épreuve est constituée d'un circuit de 15 km. • Course nature 15 km départ 10h00 • Marche 15 km départ 10h00

Engagement - Parcours 15 km (marche ou course) : ouvert hommes et femmes à partir de la catégorie junior (2000, 2001) licenciés FFA, FFtri ou non licenciés.

Inscription et règlement sur le site internet du club, pas d'inscription sur place. Limite d'inscription le 24 février 2019 ou 400 coureurs.

Possibilité d'inscriptions par courrier, à adresser au club 10 rue du chemin du Gault - 51700 Dormans, jusqu'au 17 Février 2019. Pour valider votre inscription les informations suivantes sont à transmettre : nom, prénom, adresse complète, date de naissance, numéro de téléphone. Chaque participant licencié FFA ou FFtri devra fournir une copie de sa licence, les non licenciés devront obligatoirement fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course.

Nombre de participants maximum sur le 15 km : 500 (course et marche)

Parcours 15 km marche : 5 €

Parcours 15 km course : 15 €

L'inscription aux épreuves implique la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Etablir le chèque à l'ordre de Dormans Racing Club.

Dossards - Les dossards sont à retirer le jour des épreuves à partir de 8h00 à Dormans, dans la salle de garde du château.

Ravitaillements - Un ravitaillement est prévu au 7ème km, ainsi qu'à l'arrivée.

Assurance - Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès d'AXA. Les licenciés bénéficient des garanties accordés par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Sécurité / Secours - Un médecin, une équipe de secouristes avec ambulance seront présents pour assurer les secours. La sécurité est assurée par des signaleurs situés sur le parcours notamment au niveau des voies de circulation, et tous en liaison téléphonique. Cependant chacun doit impérativement respecter les règles du code de la route.

Equipements - Veuillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques du moment. Il est fortement conseillé de vous munir des équipements suivants : porte bidon ou camel back (minimum 0.75 l de boisson), couverture de survie, sifflet, veste imperméable ou coupe-vent, barres énergétiques.

Le parcours emprunte des chemins et sentiers dans les vignes et les bois et peuvent être particulièrement boueux et glissant en cette saison, des chaussures type trail sont recommandées.

Services - WC sur place

Annulation course - En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible. Un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante.

Classement / Récompenses - Les classements seront établis à l'issue des épreuves. Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes recevront une coupe.

Droit à l'image - Les participants autorisent expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Respect du règlement - La manifestation est soumise au respect des règles techniques et de sécurité de la FFA. Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement consultable sur le site de l'association.

Renseignements, Bulletin d'inscription, Résultats sur notre site internet

Racingclub-dormans.com